

## Les anciens de Pride Forasol ont gagné

et tous leurs soutiens. Symboliquement, ils ont tenu à être présents devant le siège de l'explorateur Total.



### Une dizaine de personnes devant le siège de Total.

PHOTO QUENTIN TOP

Une dizaine de personnes s'est réunie hier matin, à l'appel de la CGT, devant le siège de Total, à Pau. Le but : souligner les arrêts rendus par la cour d'appel de Pau, le 19 avril dernier, qui donnent raison à quatre anciens salariés de Pride Forasol Foramer, du site de Lescar. L'établissement a été racheté et est devenu, en 2012, l'école française de forage, sous la houlette du groupe Raigneau. Problème : quatre salariés n'ont pas été transférés et ont été licenciés. Trois étaient des représentants CGT et un de la CFDT. La direction départementale du travail a refusé ses licenciements mais l'employeur a obtenu gain de cause devant la direction générale du travail à Paris. La cour d'appel a donc annulé ses licenciements et condamné l'entreprise pour discrimination syndicale. D'après Robert Dannus, membre du comité d'entreprise Pride-Forasol, les quatre salariés, aujourd'hui retraités, pourraient toucher en tout 500 000 euros. Les manifestants ont tenu à remercier leur cabinet d'avocats d'avoir mené la bataille